

Lomé, le 03 DEC 2021



Le Directeur National par intérim

A

**Madame le Responsable des Marchés
Publics de l'Université de Lomé**

LOME

VRéf : Lettre n°1048/UL/CP/PRMP/11-2021 du 25 novembre 2021

Objet : Demande de dérogation pour passer, par entente directe, le marché relatif à la fourniture et l'installation des équipements de Laboratoires au profit du Centre d'excellence régional pour la maîtrise de l'électricité (CERME) à l'Université de Lomé.

Madame le Responsable,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre ci-dessus référencée par laquelle vous sollicitez l'autorisation de la Direction nationale du contrôle des marchés publics (DNCMP), pour passer, par entente directe, le marché cité en objet, avec la société NEO-TECH, suite à la demande de renseignement de prix (DRP) déclarée infructueuse, dans le cadre du projet Centre d'excellence régional pour la maîtrise de l'électricité (CERME).

Vous avez transmis, par la même occasion, le procès-verbal (PV) d'ouverture des offres relatives à la DRP, les PV de la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de votre structure, la facture pro forma de ladite société, l'autorisation du fabricant des matériels proposés ainsi que le certificat d'exclusivité.

Après examen des documents transmis, la DNCMP note qu'à l'ouverture des plis du présent dossier planifié en procédure de DRP, au regard de son montant prévisionnel estimé à 59 750 000 francs CFA, les offres des soumissionnaires qui s'élèvent à 100 560 899 francs CFA toutes taxes comprises (TTC), 159 806 396 francs CFA TTC et 236 000 000 francs CFA TTC dépassent largement le montant prévisionnel, respectivement de 168%, 367% et 395%. **Je voudrais, à cet effet, attirer votre attention sur le fait que cette situation reflète une sous-estimation des coûts prévisionnels des acquisitions par vos services techniques. Il faudra y remédier, à l'avenir.**

Par ailleurs, il est relevé qu'au terme de l'évaluation des offres de la DRP n°09B/2021/UL-CERME/IDA du 22 juillet 2021, la procédure est déclarée infructueuse par la CCMP du fait

qu'aucune des offres reçues n'a été jugée conforme aux exigences du dossier. Ainsi, vous souhaitez conclure, par entente directe, le présent marché, avec la société NEO-TECH, en vue de l'équipement en urgence des laboratoires du département de génie électrique de l'ENSI à l'Université de Lomé dont les cours démarrent bientôt et des travaux pratiques au laboratoire sont essentiels.

La DNCMP note également que le caractère infructueux du marché est lié, entre autres, au fait que les équipements à acquérir sont complexes et spécifiques et peu de fournisseurs sont en fait qualifiés.

S'agissant de la société NEO-TECH, son choix est justifié par son expérience avérée dans le domaine et par la détention des droits d'exclusivité sur les équipements de laboratoires électriques de marque LN dans la sous-région ouest africaine.

De plus, il est relevé que l'offre financière de ladite société est relativement compétitive par rapport aux prix proposés par les trois (03) précédents soumissionnaires, dont le moins disant est de 100 560 899 francs CFA TTC.

Enfin, la DNCMP constate que la consistance du marché a été revue et le montant prévisionnel initial de 59 750 000 francs CFA a été porté à 100 000 000 de francs CFA dans le plan de passation des marchés (PPM) révisé.

Eu égard à tout ce qui précède et au regard de l'urgence évoquée, la DNCMP ne trouve aucun inconvénient à accéder à la requête et donne, conformément à l'article 16 de la Loi n°2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public et suivant la facture pro forma transmise, son avis de non objection pour conclure, par entente directe, avec la société NEO-TECH, le marché relatif à la fourniture et l'installation des équipements de Laboratoires au profit du CERME, pour un montant TTC de quatre-vingt-dix millions neuf cent soixante-trois mille six cents (90 963 600) francs CFA.

Le projet de marché y afférent mis en forme devra parvenir à la DNCMP, pour avis technique et juridique, avant la poursuite du processus.

Veuillez agréer, **Madame le Responsable**, l'assurance de ma considération distinguée.



Rassidi SOUMAÏLA